

## MAIRIE DE POUSTHOMY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de janvier à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	MERIC Patrice	
CANTALOUBE Séverine	LAVABRE Jacqueline	
CONDOMINES Alain	SERRES Daniel	
GARRIGUES Nathalie	SERRES Marlène	
JAMME Karol	VILLENEUVE Sébastien	

Étaient absents excusé(e)s : CONDOMINES Vanessa

Secrétaire de séance : BOUSQUET Bernard

### I - DELIBERATIONS PRISES

#### ↓ **Loi d'Accélération des ENR : Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables :**

Vu L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE<sub>NR</sub>). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Vu le projet de charte du PNR des Grands Causses approuvé le 23 juin 2023 qui prévoit d'augmenter la production d'énergie renouvelable par 240% d'ici 2040 avec notamment :

- la fiche mesure 15 : « Pour des énergies renouvelables intégrées au territoire » qui promeut le développement des ENR sur le territoire
- le document de référence pour l'éolien avec 21 zones potentielles ciblées pour l'étude à l'installation et au repowering de parc éolien

Vu le SCOT du sud Aveyron approuvé le 7 juillet 2017 par le syndicat mixte du PNR des Grands Causses qui comprend un schéma des ENR

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 16 décembre 2019 par le syndicat mixte du PNR des Grands Causses pour le territoire qui prévoit de multiplier par 2.6 les ENR d'ici 2050

Vu le PLUi en projet sur le territoire qui définit des zones potentielles d'installation de projets ENR (parc éolien, parc PV au sol sur secteur dégradé, projet éventuel de méthanisation...)

Estimant que la concertation de la population sur le sujet a été réalisée à maintes reprises sur le territoire au travers de l'élaboration de plusieurs documents de planification (SCOT sud Aveyron, PCAET PLUi, projet de charte du PNRGC), et que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

Le conseil municipal, propose les zones d'accélération des ENR qui sont fléchées par les documents sus visés et notamment :

- Les zones pré-ciblées pour l'éolien par le PLUi en adéquation avec le PCAET et le projet de charte du PNRGC
- Les parcs photovoltaïques au sol sur toutes les zones artificialisées et dégradées du territoire (anciennes carrières, anciennes décharges, ancien délaissés routiers...) qui représentent à l'échelle du PNR des Grands Causses 170 ha dont 44 ha sont équipés ou avec un PC accordé
- L'équipement de certains seuils existants pour la production d'hydroélectricité

- Les toitures de bâtiments publics et de bâtiments privés de plus de 500 m<sup>2</sup> qui représentent un potentiel de plus de 5 000 toitures sur le territoire du PNR

Le conseil municipal, autorise le Maire à notifier ces propositions au référent préfectoral et amputation à l'EPCI Monts, Rance et Rougiers et au SM du PNR des Grands Causses en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du sud Aveyron

## II - DEBAT DEPOT DOSSIER DETR - DSIL - FONDS VERT 2024

- Le dossier pour la rénovation de l'éclairage public du bourg en LED sera déposé au fonds vert
  - Un dossier pour les travaux de mise hors d'eau de l'église sera déposé au titre de la DTER - DSIL
- Les entreprises seront sollicitées pour l'obtention des devis afin de préparer les dossiers.

## III - TRAVAUX LOGEMENT

Les travaux de rénovation du logement T2 sis place du Calvaire sont bientôt terminés. Il sera remis en location à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 avec un loyer fixé à 300 €.

Les travaux de rafraîchissement du logement T4 au-dessus de l'auberge vont débiter. Le loyer sera fixé à 400 €.

L'entreprise Sopribat va débiter les travaux d'étanchéité de la terrasse.

## IV - PROJETS 2024

- Etude de photovoltaïque pour le garage
- Etude par un architecte pour la création d'une salle de restaurant dans l'appartement sis au-dessus de l'auberge.
- Etude pour l'aménagement de la place Pierre BEZES et les wc publics
- Etude pour l'aménagement du bâtiment de l'école

## V - PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement de Simon LIVIERI, agent communal depuis le 2.01.2024 pour l'entretien du village.

## VI - AUBERGE

Réouverture pour la Saint Valentin et ouverture du bar en amont

## VII - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la cérémonie des vœux le 21 janvier à 12h. Préparation de l'apéritif   
 dinatoire par les aubergistes
- Bulletin municipal 2024 en cours d'élaboration
- Reprise des travaux d'assainissement le 17 janvier par la rue de la Mairie et la rue du Peyrou.
- PLUI : en cours d'élaboration certains points doivent être revu avant lancement de l'enquête publique.
- Adressage : mise en conformité de l'adresse des écarts
- Demande de subvention des resto du cœur

Fin de la séance : 22h35



Fait à Pousthomy, le 26 janvier 2024

Le Maire, Jacqueline LAVABRE